



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 JUIN 2021 à 18h30.

L'an deux mil vingt et un, le lundi sept juin à dix-huit-heures et trente-trois minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY.

Messieurs : Alex BOUTELET, Paulo DA SILVA, Dominique DAVARD, Romain DUCHÊNE, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs donnés : Stéphane BRUNEAUX à Damien VOLTOLINI ; Christèle COGET à Paulo DA SILVA et Nathalie MARIADASS Nathalie à Corine FERTEY.

Secrétaire de séance : Romain DUCHENE

Début de la séance : 18h32

Le procès-verbal du trois mai deux mille vingt et un est adopté au début de la séance par tous les Conseillers Municipaux présents.

1. FINANCES :

a. Point sur les dépenses du 1^{er} trimestre 2021 :

Olivier KERBART présente les travaux de la Commission Finance sur les dépenses du 1^{er} trimestre 2021. L'ensemble relevé est conforme au prévisionnel, à l'exception des dépenses « chauffage » sur le bloc scolaire/mairie/cantine.

Dans le détail :

- Budget gaz chauffage, surconsommation importante sur la partie Groupe scolaire Mairie Cantine :

En 2018 : 5774 euros à l'année, moyenne mensuelle = 482 euros

En 2019 : 5488 euros à l'année, moyenne mensuelle = 458 euros

En 2020 : 6927 euros à l'année, moyenne mensuelle = 577 euros.

➔ une hausse due au protocole covid19 (ouverture des fenêtres lors des interclasses) et à un hiver plus rigoureux.

En 2021 (facture sur 4 mois) = 4318 euros, moyenne mensuelle = 1080 euros. (+87%)

➔ constatation après enquête : il apparaît que durant toutes les nuits, week-end et vacances scolaires, le chauffage reste en marche avec les fenêtres ouvertes. Divers échanges entre les Conseillers sur la recherche de responsabilité (équipes municipale, enseignants, entretien ?) et les

actions à mettre en place pour éviter récurrence au cours du prochain hiver.

-Electricité : Sur l'ensemble des compteurs cela est cohérent, voire en légère baisse, néanmoins sur le groupe scolaire/Mairie une augmentation est relevée.

En 2020, consommation de janvier à avril, total de 4373 euros.

Pour cette année 2021, la consommation de janvier à avril est de 5979 euros (+36%).

→ Idem ci-dessus, le chauffage étant mixte gaz et électricité.

-SIVU CIGALE fera l'objet d'un audit externe sur l'ensemble de la structure (cf Conseils précédents) .

-Le contrat d'assurance du véhicule municipal a été revu. Le contrat est passé de tous risques au tiers payant. Dans la continuité d'une réduction de coût.

Bilan : Baisse générale sur l'ensemble des structures. (Assurance, essence, eau en attente, abonnements). Prendre des mesures au bloc école/mairie/cantine pour régler le souci d'une telle augmentation pour le chauffage. Vérifier également dans la période vacances scolaires de bien baisser le chauffage pour éviter une surconsommation non nécessaire.

b. Créances irrécouvrables par Trésor Public :

Lors d'une rencontre avec le Maire, le Trésorier Public présente les créances irrécouvrables de la commune de Prey. Celles-ci concernent, les impayés à hauteur de 2916.67 € sur la période 2010 -2016, principalement des factures d'eau.

Le process de recouvrement, géré par le Trésor Public, est désormais plus efficace.

Vote à l'unanimité : 14 voix pour (pouvoirs compris)

c. Paiement facture étude d'aménagement Espace Gare commandé en janvier 2020 :

Le Maire présente les faits : l'équipe municipale précédente commande une étude d'aménagement de l'Espace Gare auprès d'un cabinet d'architecture. Le contrat précise une présentation de cette étude en date du 14 février 2020 (date d'un meeting électoral précédent les élections municipales de mars 2020).

2 solutions sont possibles :

- 1) La commune règle la facture. Dans ce cas de figure, l'équipe municipale actuelle a négocié pour obtenir une présentation du projet : rendez-vous réservé pour le 17 juin 2021.
- 2) Refus de payer la facture : la commune engage une procédure ⇒ fort risque de non aboutir.

Vote : 13 voix pour le paiement de la facture (Pouvoirs compris)

1 voix contre le paiement de la facture

2. EDUCATION – VIE SCOLAIRE :

Le Maire présente les faits : nous avons candidaté en janvier 2021, sur la base d'un dossier construit conjointement entre les équipes enseignantes et municipales, pour participer à la mise en place d'un projet ENT (espace numérique de travail) à la rentrée de septembre.

Le 4 février 2021, sans concertation avec les élus, l'équipe enseignante décide, d'autorité, de se retirer du projet ENT, sous prétexte de se positionner sur un autre projet numérique proposé dans le cadre du plan de relance. Ce projet ambitieux n'aboutira pas dans les délais demandés. Ainsi, d'un point de vue informatique, la rentrée de septembre 2021 se déroulera à l'identique de la précédente.

3. ASSOCIATIONS :

Le responsable de la commission association présente le nouveau règlement intérieur de la salle des associations, travaillé lors des réunions de la Commission.

Utilisation de la grande salle 150 personnes.

Utilisation des deux salles 190 personnes.

Modifications des tarifs pour la salle. L'augmentation est essentiellement due au coût du ménage qui est désormais inclus dans le tarif.

Une caution de 1000 euros, sera exigée.

A noter que les paiement et caution se feront désormais sous forme de virement au Trésor Public.

Tarifs :

La période rouge correspond au mois de mai et juin ainsi que les 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier.

	PREY	EXTERIEUR
ENSEMBLE DES 2 SALLES :		
<i>1 journée en semaine hors jours fériés</i>	400 euros	600 euros
<i>1 week-end et jours fériés</i>	550 euros	800 euros
<i>Tarif en période rouge</i>	700 euros	1 000 euros
1/2 JOURNEE EN SEMAINE HORS JOURS FERIES DE 8 HEURES A 13 HEURES OU DE 14 HEURES A 19 HEURES :		
<i>Petite salle</i>	70 euros	140 euros
<i>Ensemble des 2 salles</i>	200 euros	390 euros

Les associations référencées en mairie bénéficient de 2 locations gratuites par an hors périodes rouges. Elles devront s'acquitter à chaque location d'un forfait ménage de 50 euros ou 100 euros si la manifestation comporte un repas. La date retenue ne pourra être reportée. Cette mise à disposition n'est pas cessible à une autre association.

8 votes pour 6 abstentions. (Pouvoirs compris). Le dossier est validé.

4. BATIMENTS MUNICIPAUX :

A . Bâtiments communaux

Dans le cadre du projet « Rénovation des Bâtiments Municipaux », des devis ont été demandés, présentés aux conseillers par François GRAND, sous le format STOP :

Mise en conformité des installations électriques (4 entreprises consultées) :

Couperel Elec 13247.51 euros (retenu)

Lebrun Marie n'a pas voulu donner suite à l'appel d'offre.

Acerel 14894.49 euros

Artelec n'a pas voulu donner suite à l'appel d'offre.

Réparation des façades des bâtiments (3 entreprises consultées):

Fissure au niveau des joints de dilatation.

Terre de couleurs 4262.40 euros (retenu)

Aquillon construction rénovation 8353.20 euros.

Herbert Peinture 4508.26 euros.

Abattement d'un arbre de l'école (3 entreprises consultées) :

Le tilleul dans la cour de l'école se rapproche fortement des bâtiments. Les racines commencent à déformer la structure des murs de la cantine et de la mairie. A noter que cet abattage ne sera pas réalisé sans plantations de nouveaux arbres sur le territoire communal.

Coupry 936,00 euros (retenu)

ABC Jardins 1279.20 euros

Accès Jardin 2556.60 euros

→ Coût total du projet est de **18445.91 euros**. La somme du projet est importante suite au non-entretien des bâtiments ces dernières années. Notons que des fonds de concours seront demandés auprès d'EPN avec l'objectif de réduire de 50% ces coûts pour la Commune.

Olivier KERBART se retire du vote au regard de ses activités professionnelles.

13 votes pour la mise en œuvre des 3 devis retenus. (Pouvoirs compris) . Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention par fonds de concours et à signer tous les actes s'y afférant.

B. Mise en conformité des installations du stade de football (4 entreprises consultées) :

Installations électriques :

Coquerel Elec 1186.20 euros (retenu)

Lebrun Marie n'a pas répondu à l'appel d'offre

Acerel 1721.27 euros

Artelec SARL n'a pas répondu à l'appel d'offre

Réparations des éléments endommagés du bâti du stade de football (3 entreprises consultées) :

Blondet 1502.45 euros (retenu)

Aquillon construction rénovation 6787.20 euros

SCB n'a pas donner suite

Abattage de la haie de Cyprès du stade de football (3 entreprises consultées) :

Coupry 1296,00 euros (retenu)

ABC Jardins 1545,00 euros

Accès Jardin 3897,14 euros

Budget total pour le stade de football = **3984.65 euros**.

Il est donc important de faire les travaux rapidement. L'abattage de la haie permettra la réparation de certains éléments du bâti présentant de grosses fissures. Il est également important de remettre aux normes électriques le bâtiment se situant du stade de football. Notons que des fonds de concours seront demandés auprès d'EPN avec l'objectif de réduire de 50% ces coûts pour la Commune.

Olivier KERBART se retire du vote au regard de ses activités professionnelles.

→ Votes POUR la mise en œuvre des 3 devis retenus. 13 voix (Pouvoirs compris) . Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention par fonds de concours et à signer tous les actes s'y afférant.

5. PROJET EMBELLISSEMENT DU VILLAGE (3 entreprises consultées)

François GRAND présente le projet, sous format STOP, comprenant notamment la mise en place de balconnières au niveau de la mare coté pharmacie, à côté des commerces du village, de fleurs suspendues sur certains lampadaires.

ATECH 6986.76 euros (retenu)

ABC 7035.66 euros

ALTRAD 9000.00 euros

Le coût du projet est de **6986.76 euros**

→ Votes POUR la mise en œuvre du devis retenu : 14 voix pour (pouvoirs compris). Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention par fonds de concours et à signer tous les actes s'y afférant.

6. RESSOURCES HUMAINES

a. Départ et remplacement Agent Technique

Le Maire indique que Monsieur Forvarin a formalisé son départ de Prey pour poursuivre son activité au sein d'une autre collectivité, dans une autre région, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le recrutement d'un adjoint technique via le site « emploi territorial » ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels va être fait.

b. Validation des ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) pour événements familiaux des personnels communaux

Après divers échanges sur le barème initial présenté par le Maire, le barème suivant est proposé au vote des Elus :

Mariage/Pacs : 4j

Mariage de son enfant : 1j

Décès conjoint(e), enfant(s) : 3j

Père, mère et beaux-parents sous tutelle : 3j

→ Vote unanime : 14 voix pour (Pouvoirs compris)

7. ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 et 27 Juin 2021

L'organisation des horaires pour les élections départementales et régionales qui s'effectueront dans la salle des associations a été discutée.

Il est également proposé d'identifier dès maintenant par le biais d'un affichage, que les élections se tiendront à la salle polyvalente.

8. PRESENTATION DE DIVERS RAPPORTS D'ETUDE DEMANDES

Audits photovoltaïques sur les bâtiments communaux :

Monsieur le Maire a commandé une étude auprès du SIEGE 27 pour évaluer la pertinence d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux (coût 0€ pour la commune).

Présentation du dossier aux élus : 2 sites sont retenus :

Le projet sur le toit de l'école serait rentable au bout de 24 ans.

Le projet sur le toit de l'Atelier serait rentable au bout de 21 ans

Pour lancer un tel projet, il est de coutûme de fixer un délai de rentabilité inférieur à 20 ans.

→ Il en ressort qu'aucun projet de production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments municipaux n'est pertinent dans les conditions actuelles.

Audits énergétiques :

Olivier KERBART a commandé il y a plusieurs mois, un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments municipaux, auprès des Services EPN. Il est présenté aux élus.

Principaux points identifiés :

Priorité sur les thermostats, isolation des bâtiments, ventilations.

Eclairage public pour la commune (Led ?), une diminution et changements d'horaires ?

Etudes des dossiers en cours.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune

Fin de séance : 21h10